ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

3 mois 6 mois 1 an LOT et Départements limitrophes 4 fr. 25 8 fr. 15 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse Rédaction & Administration CAHORS. - 1, RUE DES CAPUCINS, 1. - CAHORS

A. COUESLANT, Directeur M. DAROLLE, Co-Directeur - L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... RÉCLAMES 3º page - d. -).....

80 cent 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Dans la Ruhr: la situation reste pleine d'espoir. Nous avons échappé aux suggestions dangereuses de la finance cosmopolite. - Ce qu'il faut, pour l'instant : du calme, de la patience et de la ténacité. A Lausanne et à Memel.

Nos troupes sont dans la Rhur depuis quelques jours déjà.

En dépit des excitations de Berlin, le pays reste calme. Certes, il y a, en perspective, des difficultés sérieuses à surmonter, mais de solides espoirs, aussi, pour un avenir prochain.

Des espoirs parce qu'il est signifié aujourd'hui à la Prusse que l'heure des duperies est passée et, comme l'écrit un correspondant du Temps: « C'est parce que l'Allemagne a compris quelles seraient les conséquences futures de notre action qu'elle se répand en cris de fureur, d'une fureur de déception. Tous ses plans sont à vau-l'eau. Ils y sont puisque la France prend résolument en main l'exécution des traités, et ne consent plus à leur perpétuelle violation !... »

La haute finance cosmopolite a fait de son mieux pour empêcher l'intervention de la France. Ce sera le grand honneur de nos dirigeants actuels d'avoir su triompher d'une opposi-tion dont personne ne conteste la puissance !...

M. Henry Bérenger, sénateur, écrit à ce sujet quelques lignes particulièrement suggestives:

La France n'entend pas confier le règlement de sa créance à un syndicat de banquiers internationaux, même les plus honorables, parce que leurs intérêts ne sont pas les siens, et qu'il faudrait chez nous une carence vraiment humiliante du génie national pour que la victoire de nos poilus fût prise en charge par des « brokers » de Londres ou des « businessmen » de New-York.

Tout le monde sait aujourd'hui ces deux choses essentielles : 1° la finance internationale a depuis trois ans spéculé sur le mark et voudrait aujourd'hui se payer des soixante milliards que l'Allemagne lui a ainsi subtilisés; 2º la même finance internationale a commandité les industries et les commerces de l'Allemagne depuis l'armistice pour plusieurs dizaines de milliards.

Ainsi, non seulement l'Allemagne a déjà fait, aux frais de la finance cosmopolite, un emprunt international gigantesque au moyen des marks qu'elle a vendus à l'étranger, mais encore elle a opéré, aux mêmes frais de la même finance cosmopolite, toutes ses réparations et toutes ses reconstitutions intérieures!

L'intérêt primordial de la finance cosmopolite est évidemment aujourd'hui de faire remonter le mark en libérant l'Allemagne de toute dette envers la France.

C'est un intérêt exactement contraire à l'intérêt de la France! L'aberration eût été complète de confier à la finance cosmopolite l'appréciation de l'intérêt de la France...

L'Allemagne n'est plus qu'une énorme industrie financée par une ploutocratie de devises étrangères. Elle est riche en charbon, en bois, en azote, en dollars, en livres sterling. Nous ne lui demandons pas ses assignats, mais ses biens réels au prorata de notre dû. Elle nous les paiera parce que nous avons les moyens, la volonté et l'intelligence de nous faire payer. Rien ni personne ne pourra empêcher un redressement qu'imposent la justice et la raison.

Cela est insuffisant pour se laisser aller à un optimisme béat. La tâche du gouvernement français est lourde. Il ne triomphera que par la ténacité. Le pays doit donc être patient et confiant.

Il faut noter combien les mensonges allemands apparaissent avec évidence à l'heure actuelle.

Berlin disait ne pouvoir livrer de charbon aux Alliés, l'Allemagne n'en ayant pas suffisamment pour ellemême. Or des aveux précieux sont faits aujourd'hui. Les magnats boches, qui imposent leur volonté, reconnaissent qu'ils ont du charbon pour deux mois d'avance et qu'on peut, dans ces conditions, engager la lutte avec les Alliés. On mentait donc lorsqu'on se prétendait démuni!...

Egalement ces magnats puissants qui proclament ne pouvoir payer, ont assez de devises étrangères pour acheter du charbon anglais. Par toute son attitude, l'Allemagne dirigeante justifie ce que nous pensions de sa mauvaise foi, démontre qu'une action était nécessaire de notre part, et nous en fournit à plaisir les motifs par une série de manquements.

Ce qui importe pour le moment c'est de garder notre sang-froid jus-qu'au jour où l'Allemagne aura compris notre volonté inébranlable de te-

nir jusqu'au succès.
« L'Allemagne, écrit le rédacteur des Débats, a imaginé que nous hésiterions. Elle a spéculé sur des mouvements d'opinion, sur des pressions plus ou moins discrètes, sur des événements divers qui ne se sont pas produits. Elle n'est probablement pas au bout de ses manœuvres. Les riches et puissants dirigeants de l'Allemagne se sont imprudemment lancés dans une partie où ils essaieront tout pour se sauver. Nous devons savoir que les choses ne s'arrangeront pas vite, que nous avons besoin de patience et de suite dans les desseins. Mais nous aurons finalement raison des résistances, parce que nous avons pour nous le droit inscrit dans le traité et la force de défendre ce droit. Ce que l'Allemagne prétend au fond re-mettre en cause, c'est le résultat même de la victoire. Le jour où elle aura bien compris que nous ne céderons pas et qu'elle doit s'incliner, l'heure viendra d'un règlement que nous voulons équitable et conforme à la double nécessité de nos réparations et de notre sécurité. »

Les événements qui se dans la Rhur absorbent l'attention du public et on oublie quelque peu les faits d'ordre plus secondaire.

Notons rapidement qu'à Lausanne la discussion se poursuit, non sans On se croyait au but et voilà qu'on

parle d'une nouvelle crise possible. A Memel des incidents assez violents se produisent qui ont pour ori-

gine probable une action de Berlin. Avec l'aide des Polonais, les Alliés doivent pouvoir rétablir, sur ce point, la situation assez rapidement. Aussi bien, que la France par son

action dans la Rhur arrive à un résultat satisfaisant et cela suffira à faciliter la solution des autres problèmes encore en suspens.

INFORMATIONS

L'occupation de la Ruhr

Selon des renseignements fournis par le ministère de la guerre, les troupes françaises ont progressé mardi matin, vers l'est, en vue d'établir la ligne de couverture aux lisières ouest des agglomérations Dortmund-Hoerde.

Les civils français seront-ils expulsés d'Allemagne?

Le « Daily Express » publie le télégramme suivant qu'il reçoit de son correspondant de Berlin au moment de mettre sous presse:

« Le gouvernement allemand est fermement décidé à ne pas céder aux Français. J'apprends que tous les civils français vont être expulsés. Le Conseil central économique, afin d'éviter toute discussion entre patrons et travailleurs a décidé d'ajourner les délibérations sur la loi fixant la durée de la journée de travail. »

Journalistes alliés attaqués

La nuit dernière, le correspondant du « New-York Herald », M. S O. Wer-jer, de l'International News Service, et un journaliste anglais, ont été attaqués et molestés dans les rues de Bochum.

Le correspondant du « New-York Herald », a été sérieusement blessé à la tête d'un coup de matraque. La police intervint alors pour les protéger. Les autorités françaises ont ouvert une enquête.

Les secours français dans la Ruhr

Les autorités françaises organisent actuellement des soupes populaires dans les grands centres miniers de la Rhur pour assurer une nourriture le repousser à l'unanimité.

saine aux mineurs entrant ou sortant des puits. Des coopératives pour la population civile vont être établies qui vendront au prix coûtant des vê-tements, des conserves et des produits alimentaires. Les marchandises des stocks de guerre français et américains seront utilisées pour approvi-sionner ces coopératives.

Le charbon s'expédie

Toutes les dispositions ont été prises pour que les mesures de réquisition appliquées jusqu'à mardi soir, de façon partielle, reçoivent leur pleine exécution des mercredi.

Mardi après-midi, déjà plusieurs rames de wagons et quelques chalands chargés de charbon ont été dirigés vers les pays alliés.

Le mark-papier

tombera-t-il à zéro? La dépréciation du mark s'accentue de telle sorte qu'il devient à peu près impossible de l'employer. même en Allemagne, pour des transactions commerciales de quelque ampleur. C'est à Londres que s'est déclenché le nouvel écroulement de cette devise. La livre sterling a, en effet, valu au Stock Exchange 61.500 marks, au lieu de 48.000 samedi.

A Genève, les 100 marks sont tombés à moins d'un sou suisse, exacte-

A Berlin, le dollar s'est élevé de 10.000 à 12.000 marks, et le franc français s'est enlevé à 820 marks, au lieu de 730 en fin de semaine.

Les trains directs entre I Allemagne et la Russie

Ces jours-ci s'ouvre à Berlin une conférence des chemins de fer, à laquelle prendront part des représentants russes, polonais, lithuaniens, lettons, esthoniens et allemands. pour discuter la question du rétablissement des lignes de chemins de fer directes entre l'Allemagne et la Rus-

Memel est prise

On annonce la prise de Memel par les irréguliers lithuaniens.

Les Lithuaniens provoquent de nouveaux incidents On mande de Vilna au « Lokal

Anzeiger » que des troupes de francstireurs lithuaniens ont pénétré dans la zone neutre, dans la région de Vilna, et ont attaqué la milice locale. Il y aurait eu des morts et des blessés.

Tures contre Anglais

Des Turcs ont attaqué, dimanche soir, deux soldats anglais dans le quartier de Galata, à Constantinople. Les deux soldats ont été blessés.

Dans une région inondée de Ceylan un train disparaît

On annonce que le train-poste de Jaffna, dans lequel se trouvaient dixsept voyageurs, a disparu dans la région inondée du nord de l'île de Cey-

Les décorations du Mérite Agricole et la fidélité à la terre

En réponse à une question qui lui a été posée le ministre de l'agriculture vient de faire connaître que le nombre des croix du mérite agricole accordées aux cultivateurs dont la fa-mille est fixée depuis plus de 100 ans dans la même exploitation n'a pas été limité à 3 par département. D'autres cultivateurs ou cultivatrices qui appartiennent à cette catégorie n'ont pu être compris dans la première enquête, mais seront récompensés dans les mouvements ultérieurs.

Contre le projet Lasteyrie

Le Comité extra-parlementaire de défense du commerce de détail, composé de présidents des principaux groupements corporatifs parisiens et de députés, réunis sous la présidence de M. Escudier, s'est prononcé contre le projet déposé par M. de Lasteyrie, ministre des finances, établissant une surtaxe de 20 pour cent sur tous les impôts directs ou indirects, décide de

Mort de M. Long

M. Maurice Long, gouverneur gé-néral de l'Indo-Chine, est décédé.

Chambre des Députés

Séance du 16 janvier 1923

Dans la séance du matin, la Chambre continue la discussion de la loi de finances. On en est à l'article 6 Sur cet article, M Auriol soutient un amendement tendant à augmenter le taux des dégrève-

ments à la base pour le calcul de l'impôt général sur le revenu.

M. Bokanowski et M. de Lasteyrie com battent l'amendement, car, dit le ministre des finances, cet amendement ferait un trou de 150 millions dans le buiget. Par 326 voix contre 240, l'amendement est

Dans la séance de l'après-midi, la Dans la séance de l'après-midi, la Chambre reprend la discussion de la loi de finances et de l'article 6. Après une longue discussion le chiffre unique de 6.000 francs comme abattement à la base est voté. Le chiffre de 7.000 est voté pour Paris et le département de la Seine.

M. Renaud soutient un amendement tendant à ce que les déductions soient augmentées pour chaque contribuable soumis à l'impôt d'une somme de 3.000 fr

soumis à l'impôt d'une somme de 3.000 fr. pour la femme, si elle n'a pas de salaire, de 2.000 fr. pour enfant âgé de moins de 21 ans et de 500 fr. par personne à sa

Le ministre des Finances fait des réserves et l'article6 est modifié: les déductions seront augmentées de 3.000 pour la femme si elle n'a pas de salaire et si elle est mère l'un enfant au moins.

Ce texte est voté ainsi que les taxes de l'impôt qui est fixé à 6 0/0. La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Sénat

Séance du 17 janvier 1923

M. Ratier, vice-président du Sénat, en ouvrant la séance prononce l'éloge funè-

Le Sénat discute le projet de loi adopté par la Chambre ayant pour objet de modifier certaines dispositions relatives à la taxe sur le chiffre d'affaires. MM. Serre et Merlin demandent que les petits artisans soient exonérés de la taxe. Par 250 voix contre 96, cette proposition est re-

La suite de la discussion est renvoyée

Le gouvernement a pris des mesures contre les communistes : elle en a fait « coffrer » une douzaine, sous l'inculpation « d'attentat contre la sûreté intérieure et extérieure de l'E-

Si cet attentat est prouvé, ces in-culpés ne sont guère intéressants, au moment, surtout, où le pays ploie sous le faix des impôts, alors que les Allemands refusent de payer les réparations des dégâts qu'ils ont com-

La justice rendra son arrêt dans cette affaire d'attentat : il ne nous appartient pas de préjuger.

Ce qui est intéressant à établir, à mettre sous les yeux de chacun, c'est le peu de sincérité, de loyauté, de bonne foi qui anime certains de ces communistes, individus rongés non pas par un idéal politique, mais par une ambition démesurée, maladive, par des instincts, des appétits impossibles à assouvir.

Notre excellent confrère le « Courrier de l'Aveyron » présente à ses lecteurs un des communistes « coffrés », le camarade Treint, parce qu'il connaît ce camarade. Et comment!

Le « Courrier de l'Aveyron » écrit: « Le camarade Treint, fut pendant la guerre, officier, capitaine! Après la guerre, il demanda du service comme capitaine dans l'armée polo-

Or, la Pologne était en guerre contre la Russie soviétique!

Mais, ainsi que le souligne notre confrère, les soldes et indemnités étaient grosses, et tentaient le pur communiste, le fougueux antimilitariste qu'était Treint!

Mais Treint ne fut pas nommé capitaine dans l'armée polonaise: sa désillusion fut telle, sa colère fut si grande qu'il s'engagea dans l'armée communiste, en France. Ce fut une façon de protester contre... l'injustice dont il se croyait victime!

Eh bien! ne croyez-vous pas que

tout cela est risible? Car ne croyezvous pas que la plupart de ces supordonnés à Lénine et Trostky, ne sont que des farceurs?

C'est qu'ils sont nombreux les « camarades » du genre du camarade Treint, qui sont devenus communistes parce qu'ils avaient besoin d'attirer l'attention sur eux pour avoir une bonne petite sinécure, ou pour obte-nir un mandat électif dans une circonscription où les poires électorales abondent.

Ces jours derniers nous en avons vu défiler quelques-uns qui, selon l'expression courante, ont un porte-feuille garni de titres au porteur, dont la valeur représente plusieurs milliers de francs de rentes!

Et ce sont ces gens-là qui rêvent de chambardement ?

Autour d'une table bien servie, ou autour d'un tapis vert sur lequel trône la dame de pique, il est beau de prôner, de préparer le chambardement!

Comme le « camarade » Treint, ils sont tous aigris.

Au surplus, le principal, le seul grief qu'ils font à la société actuelle est, les uns, de ne pas leur avoir donné, maintenu des galons, d'autres, de ne pas leur accorder des rentes suffisantes pour vivre sans rien faire!

Prenez tous ces messieurs l'un après l'autre, et vous verrez si ce que nous disons n'est pas la vérité!....

Certes, autant sinon plus que quiconque, nous respectons les convictions de tout le monde, quelles qu'elles soient. Mais quand on assiste à ce spectacle, de voir des bourgeois cossus, des nouveaux riches, des aventuriers proclamer un ardent révolutionnarisme - qui, entre nous, se retournerait contre eux —, jeter l'anathème contre les républicains honnêtes, travailleurs, sincères, eh

bien ? non, c'est de trop. Et quand ces messieurs qui ont leur portefeuille garni de titres au porteur se font les agents de l'étranger, de l'ennemi, c'est encore de trop! Les mesures prises contre eux s'expliquent et se justifient!

LOUIS BONNET.

Votes de nos Députés Sur l'amendement Auriol tendant à augmenter les déductions sur les

traitements et salaires pour chaque contribuable de 3.000 fr. pour sa femme, si celle-ci n'a ni salaire, ni revenu, nos députés ont voté: Contre: MM. Delmas, Delport.

Pour : M. le prince Murat. La Chambre a repoussé par 297 voix contre 248.

Réserve

M. Corbin, lieutenant de réserve au 169° d'infanterie est affecté au 7°.

Territoriale

M. Desmases, lieutenant au 7º passe dans la territoriale et reste affecté au 7° d'infanterie.

A la Préfecture M. Coly, ancien rédacteur à la Pré-

fecture du Lot est nommé rédacteur à la sous-préfecture de Figeac.

Compatriote Notre distingué compatriote, M

Deloncle, Conseiller d'Etat, est nommé pour l'année 1923 membre de la Commission chargée d'établir les listes des candidatures à des débits de tabacs de 1re classe.

P. T. T.

Notre compatriote, Mlle Jouffreau, d'Albas, dame employée à Paris, est nommée receveuse des P. T. T. à St-Côme-sur-Lot (Aveyron).

Enregistrement M. Maurette, receveur-rédacteur à

Cahors est nommé receveur de l'enregistrement à Plougneau (Finistère). Enseignement secondaire Notre compatriote, M. Vieussens,

proviseur au lycée de Rodez, est nom-

mé proviseur au lycée d'Agen. Nos félicitations.

Emploi municipal M. Dablanc est nommé forgeron attaché au service de la Mairie. Il sera du P. G. en vue d'une action énergichargé de ferrer les chevaux municipaux et de réparer le matériel de transport de la Mairie.

AUTOBUS

M. le ministre des Travaux Publics vient d'adresser à M. de Monzie, la lettre suivante:

Vous avez bien voulu me signaler l'intérêt que présenterait. pour les populations du département du Lot, l'extension du service public subventionné des transports par automobiles, actuellement en exploitation, sur les lignes de Labastide-Murat à Saint-Projet, de Montcuq à Cahors par Saint-Cyprien et de Castelnau à Lal-

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai soumis à l'examen du Conseil Général des Ponts-et-Chaussées le dossier du projet d'avenant, élaboré à cet effet, dès que j'en ai été saisi par le Préfet du Lot. Vous pouvez être assuré que je m'efforcerai de hâter, dans toute la mesure du possible l'instruction règlementaire de ce

Société d'agriculture du Lot

Les membres de la Société d'agri culture du Lot se sont réunis au siège de la Société, rue Président Wilson. sous la présidence de M. Calmels.

En ouvrant la séance, M. Calmels a prononcé l'éloge funèbre de M. le docteur Rey dont il a salué la mémoire. Ainsi que nous l'avions annoncé, la Société d'agriculture a décidé l'ac-

quisition du buste de M. Rey. Une souscription sera ouverte à cet effet. Le buste sera placé dans la salle de la Société. C'est un hommage mérité rendu à la mémoire du regretté docteur Rey par les agriculteurs qui savaient apprécier le dévouement et la haute va-

leur du président de la Société agri-

La responsabilité

cole du Lot.

des Compagnies de chemins de fer Le tribunal civil de Cahors a condamné la Compagnie d'Orléans au remboursement envers une Compagnie d'assurances contre le vol, d'une somme de 113.000 francs payée par elle à un bijoutier de Lyon, pour un vol de bijoux commis à Cahors en juillet 1921 dans une malle laissée en consigne à la gare ; la Compagnie d'Orléans fut en outre, condamnée à payer à M. Combet, bijoutier, victime du vol, 10.000 francs de dommagesintérêts pour l'indemniser des bénéfices qu'il aurait pu réaliser sur les bijoux volés.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret le deuil cruel qui vient de frapper M. Labro, le sympathique contrôleur des directes, à Cahors, en la personne de sa belle-mère, Mme veuve Foissac, décédée à Cahors.

Nous prions M. et Mme Labro et la famille d'agréer nos sincères condoléances.

Noyé

Mardi soir vers 10 heures, M. Malgoire, meunier à Arcambal, âgé de 56 ans, bien connu à Cahors, rentrait une bicyclette le long de la berge du canal, lorsque à un passage très étroit, par suite de l'obscurité, il s'entrava dans la machine et tomba dans la rivière, profonde à cet endroit. Il recut dans sa chute un coup à la tête porté par le pédalier, qui dut l'assommer.

Attiré par le bruit de la chute, sa famille, l'éclusier, les voisins accoururent, Ils sortirent de l'eau le malheureux meunier, mais maigré tous les soins, qui lui furent prodigués, la mort avait fait son œuvre.

Nous adressons à la famille Malgoire, qui jouit dans la commune de l'estime générale, nos bien sincères condoléances.

Pour les prisonniers de guerre civils et militaires

Tous les prisonniers de guerre civils et militaires, ainsi que les familles de ceux qui sont décédés en captivité ou après leur rapatriement, doivent adresser d'urgence à la Confédération générale de toutes les victimes de la guerre (service des P. G.), 24, rue Taitbout, Paris, 9° une déclaration indiquant les noms prénoms et adresses, le grade, le régiment et nombre de semaines de captivité que devant la Commission des Finances et le Parlement lui-même, pour obtenir le vote rapide des crédits né-

La lutte contre la tuberculose

En face des progrès croissants de la tuberculose, née des fatigues de la guerre et des intoxications par gaz, la Confédération générale des victimes de la guerre, 24, rue Taitbout, Paris, 9°, poursuit avec activité son œuvre de défense des tuberculeux et pré-tuberculeux de guerre.

Elle invite les anciens mobilisés atteints d'une affection quelconque de la poitrine (toux persistante, bronchite, pleurésie, etc.,) à se présenter au siège, 24, rue Taitbout, afin d'être examinés par le médecin-spécialiste du poumon, le D' Lacoste, qui leur donnera les conseils relatifs à leur état. Pour les malades éloignés de Paris, écrire avec timbre pour réponse sur la manière de se soigner.

Les emplois réservés aux réformés et veuves de guerre

Une loi accordant des emplois réservés à tous les réformés et veuves de guerre, doit être promulguée in-cessamment. A cet effet, la Confédération générale de toutes les victimes de la guerre, 24, rue Taitbout, Paris, 9°, vient d'organiser un service spécial, chargé de renseigner, préparer et aider les candidats à obtenir les dits emplois. (Ecrire avec timbre pour réponse).

Le secrétaire général : R. FERROTIN.

Accidents

Une ouvrière de l'usine d'appareillage électrique M. E. S. A., Mme Henriette Lafon, 35 ans, réformeuse, a eu un doigt de la main gauche pris par un poinçon de presse.

Il en est résulté une grave contusion avec arrachement de l'ongle qui nécessite un repos de 12 jours.

- M. A. Bosc, 18 ans, menuisier, travaillant chez M. J. B. Belot, s'est donné, sur la main gauche, un violent coup de marteau.

Les contusions provoquées par cet accident entraîneront une incapacité de travail de 10 jours.

Température

Depuis 2 jours, le temps s'est mis au froid, et nous profitons d'un beau soleil. La pluie et neige semblent être parties pour longtemps. Ce n'était pas trop tôt. Les rues sont, ainsi, débarrassées des paquets de boue dans lesquels les malheureux piétons pataugeaient.

Ce serait peut-être le moment de combler les ornières des rues et des routes, car il semble qu'avec le beau temps les travaux de réparations soient plus faciles à exécuter. Qu'en pense le service de la voirie?

Mouvement des vins

Voici le mouvement des vins qui a eu lieu dans le Lot pendant le mois de décembre 1922.

Quantités de vins sorties des chais des récoltants : 13.948 hectolitres.

Quantités de vins soumises au droit de circulation : 13.109 hectol. Stock commercial existant chez les marchands en gros: 5.120 hectol.

Foire du 13 Janvier 1923

La foire a été peu importante. Voici les cours pratiqués :

Bœufs gras, de 115 à 135 fr. les 50 kilos; vaches grasses, de 95 à 115 fr. les 50 kilos; bœufs de travail, de 2.200 à 4.700 fr. la paire ; vaches de travail, de 1.600 à 2.200 fr. la paire; bouvillons, de 600 à 1.100 fr. la paire; porcelets, de 90 à 160 fr. pièce, sui-

vant grosseur. Marché: Poules grasses, 3,20, poulets, 3,50; dindes, 3 fr.; lapins domestiques, 1,50, le tout le demi-kilo; œufs, 5,25 la douzaine; pigeons, 5 fr. la paire; cies grasses, 5,25; canards gras, 4,75, le tout le demi-kilo.

Halles: Maïs, 40 fr. les 80 litres; pommes de terre, 20 fr. les 50 kilos. Moutons gras, 1,30; agneaux, 1,50, le tout le demi-kilo; brebis d'élevage, de 95 à 160 fr. pièce, suivant grosseur et qualité.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

Championnat du 21 janvier La première équipe ira dimanche à Montauban, rencontrer l' « Association

Sportive des Cheminots ». Il est absolument nécessaire que les équipiers reprennent leur entraînement, chaque jour, au préau de l'Ecole primaire Supérieure, et cela, pour pouvoir d'abord se présenter le 21 en forme devant l'équipe adverse qui est loin d'être à dédaigner, ensuite pour être prêts à reprendre le match du 7 janvier, sur lequel la F. F. R. ne s'est pas encore pro-

noncée. Ces raisons seront comprises par tous, et pas un joueur de la 1^{re} équipe ne manquera aux séances d'entraînement qui vont continuer cette semaine.

Les équipiers de la 2e équipe auront cœur de suivre en même temps ces séances. Le match qu'ils ont à rejouer à Toulouse mérite toute leur bonne volonté et toute leur ardeur. Le comité de rugby compte absolument sur eux.

Cours de gymnastique

Les parents désireux de faire suivre les cours de gymnastique à leurs enfants sont informés que les séances auront lieu, jusqu'à nouvel ordre, le jeudi, après-midi, de 14 à 15 heures et le dimanche matin de 11 à 12 heures (Ecole

Les demandes d'admission sont re-cues par M. Verdier, Professeur d'Edu-cation physique au Lycée Gambetta et par M. le Président de l'Aviron Cadurcien, siège social, Café Tivoli.

Le montant de la cotisation est fixé à

Feu de cheminée

2 fr. par mois.

Jeudi, vers 12 heures 1/2, un feu de cheminée a éclaté dans l'immeuble Bris, situé Boulevard Gambeita, en face l'établissement des Petits Car-

Grâce aux secours des voisins, le feu a été rapidement éteint.

Il n'y a presque pas de dégâts. Propriétaires, ramonez les chemi-

Cazais

Union amicale. - Les membres de 'Amicale des Combattants et de la Société le Secours-Mutuels sont convoqués en assemblée générale pour dimanche pro-

chain 21 janvier à 14 heures.

Recette buraliste. — Nous apprenons avec plaisir que M. Blanc, notre sympathique receveur-buraliste, est nommé en avancement de classe, à Gourdon.

Tous nos compliments. Caisse des Ecoles. -Il vient d'être accordé à la Caisse des Ecoles une subvention de 75 fr. Cette somme, jointe à celle que la commune accorde annuellement à la même caisse, servira à l'achat de livres et fournitures scolaires pour les élèves de nos écoles publiques.

Villesèque

Le service postal. — Depuis plusieurs années, le conseil municipal sollicite de l'administration des Postes la création dans notre localité d'un bureau de facteurreceveur dont la nécessité se fait de plus en plus sentir.

tte demande vient d'être renouvelée par le conseil municipal qui fait valoir les raisons nécessitant cette création. L'administration fera, nous n'en douons pas, son possible pour donner satis-

faction à notre population.

Albas Spectacle. — Vendredi soir 19 janvier, dans la salle des fêtes, la Tournée Carolus donnera une seule représentation.

Au programme: Carolus, comique troupier; Max Reywils, pour des attractions liverses; Gonzalès, comique de l'Olympia de Toulouse; Karosky, attractions d'om-bres chinoises; les Darli-Rolus, scènes de la vie de caserne; les Tribulations de Casimir, comédie en un acte Spectacle de famille : Premières, 3 fr.;

secondes, 2 fr.; enfants, demi-place. Les sangliers. - Dans notre région peu fréquentée par ces animaux, un solitaire s'est égaré ces jours derniers jusqu'aux premières maisons de la localité dans le quartier de la Combolière. Une équipe de chasseurs se mit trop tard à sa poursuite et ils en perdirent « la trace », dans la Combe du vallon de Latour. Dommage, car la bête était de taille et laissait espé-

Prayssac

rer un beau coup de fusil.

Caisse des écoles. - Il vient d'être accordé à la Caisse des écoles une subvention de 75 francs. Cette somme, jointe à celle que la commune accorde annuellement à la même caisse, servira à l'achat de livres oufournitures scolaires pour les élèves nécessiteux de nos écoles publiques.

Puy-l'Evêque

Impôt sur le chiffre d'affaires. - La perception de l'impôt sur le chiffred'affaires aura lieu à la mairie, vendredi 19 janvier, de 9 heures à midi.

Figeac

Deux beaux coups de fusil. - Deux chasseurs de Figeac ont tué, dimanche, l'un, aux environs de la ville, un grandduc dont l'envergure des ailes mesure 1 m. 80, l'autre, à Viazac, un sanglier du poids de 63 kilos.

Foire. - La foire du 15 janvier, une des plus importantes de l'année, a été très belle. Beaucoup d'animation sur tous les

Voilà au moins des cartouches qui ont

marchés. Le champ de foire était large-ment approvisionné et les transactions nombreuses.

Cours : bœufs d'attelage, de 3.000 3.500 fr. la paire; bœufs gras, de 130 à 140 fr. le quintal; veaux gras, de 5 à 5 fr. 50 le kilo; cochons gras, de 250 à 270 fr. le quintal; porcelets, de 80 à 120 fr. pièce, suivant grosseur; avoine, de 27 à 28 fr. l'hectolitre; lièvres, de 20 à 25 fr. pièce; poulets, 3 fr. 75; oies mortes, 5 fr. 50, le tout le demi-kilo; œufs, 5 fr. 50 la douzaine.

Sonac

Elections municipales. — Le conseil municipal ayant été dissous, de nouvelles élections auront lieu le 4 février.

Sousceyrac

Démographie. — Pendant l'année 1922, il a été enregistré, à l'état civil de Sousceyrac: 27 naissances, 11 mariages et 25 dé-

St-Sulpice Dimanche 14 janvier, la Commission administrative, réunie sous la présidence de M. Magné Cyprien, maire, a dressé les listes des indigents et des vieillards assistés de notre commune. Le Conseil municipal a ensuite approuvé et signé les dites listes.

Les sangliers. - Dimanche, MM. Maurandy, instituteur et Monsillet, adjoint au maire, ont tué un sanglier du poids de 100 kilos. Nos félicitations aux adroits chasseurs.

Gourdon

Audience correctionnelle du 16. - Cette audience n'a pu avoir lieu, une seule affaire devant y être appelée et le défen-seur n'étant pas disponible, en ayant demandé le renvoi au tribunal ce qui lui a été accordé.

Enquêtes agricoles. — La commission cantonale des enquêtes agricoles s'est réunie, à la mairie, sous la présidence de M. Davidou, maire, mercredi 17 courant, à 17 heures.

La température. - La température s'est considérablement refroidie depuis le 17 Le soleil a enfin brillé avec tout son éclat. Le vent du nord souffle. Le baromètre monte. Tout indique donc le beau temps. Sera-t-il de longue durée ? Ce serait à désirer car bien des travaux agricoles sont en relard.

Labastide-Murat

Marché. - Voici les cours qui ont été atiqués à notre marche du 15 janvier. Blé, 58 fr.; maïs, 46 fr.; avoine, 26 fr. pommes de terre, 18 fr.; noix, non triées, 42 fr. le sac de 80 litres.

Foies d'oie, de 13 à 14 fr. le demi-kilo. Œufs, 4 fr. la douzaine.

Nos chemins. - M. le docteur Coulon,

conseiller général du canton de saint-

Germain, a transmis au maire de notre

commune la lettre suivante, qui indique

que la municipalité et le conseiller géné-

ral s'intéressent activement à notre voirie

« Pour faire suite à votre récente let-tre, j'ai l'honneur de vous informer que M. l'ingénieur en chef du génie rural

m'avise que des renseignements ont été

demandés par ses services pour l'étude

du projet de construction du chemin rural

d'Espagnat à Saint-Cirq bel-Arbre, dans

» Si l'accord des intéressés à la cons-

truction dudit chemin est réalisé, et si les

movens financiers dont ils disposent sont

suffisants pour faire face aux dépenses

qui resteront à leurs charges, l'étude du projet sera effectuée au début de l'année 1923.

» Veuillez agréer, etc. — Le préfet du Lot : Signé : Brisard. »

Nous souhaitons que cette construction

soit effectuée dans le minimum de temps

possible, car cette route rendrait bien des

services à plusieurs hameaux importants

de cette région.

la commune de Saint-Chamarand.

St-Chamarand

Fonds de Commerce

Suivant acte passé entre Mon-sieur BOURDIE Armand et Mon-sieur BORT, coiffeur, 9, rue Saint-James, à CAHORS, ce dernier a vendu à Monsieur BOURDIE le fonds de coiffeur qu'il exploite, rue Saint-James, numéro 9.

former opposition entre les mains de l'acquéreur dans les 10 jours de la présente insertion. Pour première insertion:



Fontanes-Lunegarde

BRÛLURE _ IRRITATION _

ECORS

ECORCHURES

PAR LES HAUTS TALONS

OUR PAR DÉFAUT

DEBARRASSEZ-VOUS

de vos

MAUX DE PIEDS

Vous n'avez qu'à dissoudre une petite poignée de Saltrates Rodell dans un bain de pieds chaud et tremper les pieds dans cette eau rendue médicinale, pendant une dizaine de minutes. Un bain ainsi préparé apporte un soulagement immédiat aux pires souffrances et guérit rapidement les divers maux de pieds causés par la fatigue et la pression de la chaussure: toute ensure et meurtrissure, toute sensation de douleur et de brûlure disparaissent comme par enchantement.

Les Saltrates Rodell ramollissent les durillons les plus épais, les cors et autres callosités douloureuses à un tel point qu'ils peuvent être enlevés facilement sans couteau ni rasoir, opération toujours dangereuse.

En outre, l'eau saltratée étant légèrement oxygénée, prévient et combat efficacement l'irritation et la mauvaise odeur d'une transpiration excessive. De tels bains remettent et entretiennent les pieds sensibles et facilement endoloris en parfait état.

Les Saltrates Rodell se vendent à un prix modique dans toutes les bonnes pharmacies. Refusez toutes contrefaçons.

DÉCLARATION D'UN PÉDICURE BIEN CONNU:

« J'ai trouvé dans les Saltrates Rodell le moyen pour soulager et guérir rapidement les divers maux de pieds dont on souffre généralement par suite de fatigue, de pression de la chaussure et de l'échauffement qui en résulte.»

DEMANGEAISON_

GOUTTE

SET RHUMATISMES

CUISSON.

Groupe scolaire. - M. Escudié, de Payrac, a été déclaré adjudicataire des travaux à exécuter pour le groupe scolaire de Fontanes-Lunegarde au prix du devis. Le montant de ces travaux s'élève approximativement à 18.000 francs.

Salviac

Réunion du syndicat des planteurs de tabac. - Les planteurs de tabac de la commune de Salviac se sont réunis di-manche 14 janvier en assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. le Dr Cambornac.

Le bureau a été renouvelé par acclamations; les cotisations pour l'année 1923 ont été payées et les comptes de 1922 approuvés. M. Emile Dantony, trésorier du syndical, a été chargé de représenter la commune de Salviac au Congrès de Bor-

M. Gineste a ensuite expliqué le mécanisme de classement et du payement des tabacs, puis, en fin de séance, la motion suivante a été votée par acclamations:

« Le syndicat constate avec regret que l'administration reprend avec la complicité des Chambres, une partie des avantages obtenus par l'action syndicale, proteste contre une diminution des prix au moment où la récolte est déficitaire, autant par la faute de l'administration que par suite des mauvaises conditions climatériques, et souligne une fois de plus que ce que vend le pays diminue tandis que les impôts et ce qu'il achète augmen-tent toujours. » Les planteurs de Salviac paraissent

donc prêts à la lutte syndicale.

Souillac

Arrestation. - La gendarmerie de notre localité vient d'arrêter le nommé Noyer, domicilié à Lamothe, près Souillac, inculd'abus de confiance au préjudice de plusieurs débitants de Souillac.

Secours mutuels. - Dimanche, à 2 heures, a eu lieu à la mairie, la réunion tri-mestrielle de la Société Saint-Martin. Il a été donné cennaissance de la situation des finances et du personnel, pour l'année 1922. Le budget est bouclé avec un excédent de recettes sur les dépenses, de 941 fr. 89. La société possède 41 membres honoraires et 109 membres participants.

Sont admis membres honoraires : M. Jardou, épicier, à la gare, et Mme veuve Mondi, marchande de nouveautés. Membres participants: M. Edouard Fa-

vron, 27 ans ; Célestin Crémoux, 22 ans

Alexis Faurel, 37 ans; Louis Delbos, 28 Démographie. - Mouvement de la population pendaut l'année 1922 : Naissances, 38 ; mariages, 15 ; décès, 63.

AVIS DE DECES

Monsieur LABRO Ernest, contrôleur des Contributions Directes à Cahors, et Madame LABRO, née FOISSAC;

Monsieur CANTAYRÉ, chef de poste des Contributions Indirectes à Bordeaux, et Madame CANTAYRÉ, née FOISSAC, ainsi que tous les autres parents ont l'honneur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne

Madame Elisabeth FOISSAC née MARCENAC

décédée à Cahors le 17 janvier 1923 et les prient de vouloir bien assister à la levée de corps qui aura lieu le vendredi 19 jan-vier, à 8 heures trois quarts. Réunion à la maison mortuaire, nº 1, rue Joachim-Murat. Le cortège se rendra

au pont Valentré.

CESSION

Les créanciers du vendeur devront

BOURDIE-BORT.



Imp. Coueslant (personnel intéressé)

A Wemel

L. VITRAC, 20, passage des Princes, Paris,

ENFLURE

CHEVILLES

ARTICULATIONS

ET DES

ENGOURDISSEMENT

PAR SUITE DE CIRCULATION
DÉFECTUEUSE

De Memel: Un torpilleur anglais est arrivé à Memel et a débarqué un amiral qui a déclaré venir ouvrir des négociations avec les Lithuaniens. **

Conseil de Cabinet

Un Conseil de cabinet s'est réuni ce matin, au Ministère des Affaires Etrangères, sous la présidence de M. Poincaré.

A VENDRE Avec jouissance immédiate

Vaste Propriété

Formant Deux Domaines

situés dans les communes de LIMOGNE et CALVIGNAC (Lot)

composés de bâtiments d'exploita-tion et d'habitation en parfait état, terres à tabac, grosses quantités de bois à exploiter de suite, truffiers en production, élevage de moutons et chevaux. Contenance approximative : 300 hectares. Proximité de chef-lieu de canton et voie ferrée.

OCCASION A SAISIR

S'adresser à Me RAMES, notaire à Limogne, ou à M. LALANDE, régisseur au Château de Cénevières

ON DEMANDE A ACHETER plusieurs propriétés dans la région

depuis 20.000 fr., sans limite au-dessus Faire offres de suite A M. L. VITRAC, banquier et courtier en immeubles, à SARLAT (Dordogne).

Grainitement indique moyen agréa., fac., honnète p. tous, p. obtenir gros gains ch. soi.

P. LARIGODIÈRE, SAINT-ANTONIN

(T.-et-G.). Le co-gérant : M. DAROLLE.

Feuilleton du « Journal du Lot » 15

L'Affaire Froideville

André THEURIET de l'Académie Française

PREMIÈRE PARTIE

VII - Ho! ho! Vous croyez? demanda Perceval, que les histoires de femmes alléchaient toujours.

- Oui, on prétend... Comment vous dirai-je cela? fit La Fresnais en baissant pudiquement les yeux, on prétend que son feu s'éteint précisément au moment où on s'attendrait à le voir flamber...

Ils en étaient là de cette causerie peu administrative, quand Chantemerle, le garçon de bureau, ouvrit la porte et remit une carte à Perceval. - M. le comte d'Entrevernes, dit-

il, demande à être reçu par monsieur le chef des Instances. - Le comte d'Entrevernes! s'écria celui-ci, en reprenant son air solennel et en congédiant La Fresnais du geste; pardon, mon cher, mais les affaires avant tout. Faites entrer, Chantemerle! »

VIII

Le comte d'Entrevernes, que Chantemerle introduisait dans le cabinet de Perceval, tandis que La Fresnais, humblement aplati contre la double porte, s'y évanouissait comme dans un truc de féerie, était un homme mûr, frisant la soixantaine, petit, sec, nerveux, très distingué de tournure, et de mise irréprochable ; sous son pardessus de nuance claire, on apercevait, à la boutonnière de sa redingote noire serrée à la taille, une minuscule rosette de la Légion d'honneur. Il avait été brun, mais ses cheveux commençaient à grisonner et à s'éclaircir; il portait la moustache effilée du bout et l'impériale, toutes deux légèrement noircies par une habile teinture. Ses yeux étaient clairs, perçants, fureteurs; son nez mince et légèrement recourbé : sa bouche petite et pincée. Il avait les manières d'un gentilhomme bien élevé, très polies, avec une pointe d'indifférence dédaigneuse. Rallié à l'Empire après le coup d'Etat, il était fort bien en cour et venait d'être nommé secrétaire des commandements de l'Impé-

Perceval, qui le connaissait de nom et qui avait des attentions particulières pour les gens influents, lui avança un fauteuil et lui demanda de sa voix la plus onctueuse quelle affaire

lui valait l'honneur de sa visite. Monsieur, commença le comte d'Entrevernes en jouant avec le cor-

journal du matin un entrefilet relatif deville, celle qui fût devenue son unià une certaine affaire Froideville : cette feuille, après avoir donné un historique de l'affaire, annonce comme imminente la reprise de l'instance engagée avec l'Etat. Je sais le peu de foi qu'on doit accorder aux bavardages des journalistes, néanmoins j'ai cru convenable de venir m'enquérir près de vous de l'origine de cette rumeur.

Perceval jugea à propos de reprendre sa gravité de chef de service. Il se mit dans l'attitude solennelle d'un homme qui a à traiter d'un secret d'Etat et répondit d'un ton d'oracle;

Si les journaux ont parlé, monsieur le comte, ce ne peut être que par suite d'une indiscrétion blâmable. L'Administration est seule juge de l'opportunité d'une reprise d'instance; elle s'occupe peu des journaux et elle ne les prend pas pour confidents. Ici, nous sommes comme les prêtres et les médecins, tenus au secret professionnel. Ne vous formalisez donc pas, monsieur le comte, si je vous demande avant tout à quel titre vous vous intéressez à cette affaire, car en matière de service, il ne m'appartient pas, à moi, simple chef, de divulguer les intentions de M. le directeur général, pour satisfaire ia curiosité d'une personne étrangère.

Le comte, pendant ce temps, fixait un regard fin et légèrement impertinent sur son verbeux interlocuteur. - Pardon monsieur, répliqua-t-il, je ne suis pas « un étranger », mais bien une des parties en cause. J'ai don de son monocle, j'ai lu dans un 'épousé la nièce du marquis de Froi-

que héritière si, par une fantaisie que je ne me permettrai pas de qualifier, le marquis n'eût légué toute sa fortune à l'Etat. Je n'ignore pas que le sort des instances dépend de la haute initiative de votre directeur général, mais je me suis adressé à vous, monsieur, parce que je sais que vous avez sa confiance et qu'il s'en rapporte avant tout à votre expérience consommée et à vos lumières.

Après avoir très bien débité ce petit boniment, le comte s'enfonça dans son fauteuil, croisa ses jambes et toussa en étudiant l'effet qu'avait produit sa harangue. Il avait touché le vaniteux chef des Instances au bon endroit. Visiblement flatté d'apprendre que le bruit de son mérite était venu jusqu'aux oreilles d'un des hauts fonctionnaires de la maison de l'Impératrice, Perceval souriait avec une aimable modestie et se décidait à quitter ses façons boutonnées.

- Excusez-moi, monsieur le comte, je ne savais pas que vous fussiez allié aux Froideville. Devant votre qualité d'ayant cause, la réserve que e m'imposais n'a plus de raison d'être, et je puis vous dire qu'effectivement l'instance Froideville va être reprise. Le conseil l'a décidé dernièrement, mû par un sentiment

— D'équité ? interrompit vive-ment le comte, je proteste. Ce sera une iniquité et de plus une faute politique!

Perceval redevenu solennel, je ne au contraire un acte de mauvaise vous comprends pas... - Je vais m'expliquer, monsieur.

DANS LA RUHR

Stinnes déménage!

D'Essen: M. Stinnes, suivant l'exemple du Syndicat des Charbons, a transféré ses bureaux de Mulheim à Hambourg. On s'attend à ce que les principaux organes de la direction de l'entre-

prise Thyssen soient également transpor-

Le charbon arrive en France

De Londres: D'après le Daily Mail,

les mineurs travaillent sous le contrôle

français et le charbon est envoyé à

Les magnats de l'industrie allemande

s'attendraient à être arrêtés aujourd'hui:

ils ont envoyé leurs bijoux et leurs va-

leurs à Berlin pour les mettre en sûreté.

Le contrôle français s'organise

De Berlin: Une commission française est arrivée au port d'Emdem pour con-trôler les exportations de charbon.

Pas d'expulsion en Allemagne!

De Londres : Le correspondant de l'agence *Reuter*, à Berlin, dit que le gou-

vernement allemand n'a pas envisagé

l'expulsion d'Allemagne des civils fran-

çais et qu'il ne voit aucune raison de procéder à une semblable mesure.

Le départ des Américains

De Coblence: Les troupes américai-

nes du Rhin s'embarqueront pour An-

Rappel de M. Boyden (?)

De Washington: Le bruit court que

le rappel de M. Boyden, l'observateur

des États-Unis à la Commission des Ré-

parations, serait envisagé dans les mi-

lieux administratifs et que des explica-

tions lui auraient été demandées.

vers à la fin de la semaine.

tés hors de la région occupée.

Nancy et à Tourcoing,

Nous vivons à une époque sans foi, sans respect pour l'autorité; tous les jours des feuilles animées du plus mauvais esprit s'attaquent audacieusement à la religion, à la famille, au gouvernement établi ; l'aristocratie française est tournée en ridicule, la démagogie nous envahit, nous sommes en plein péril social, et c'est ce moment de crise que vous choisissez pour jeter le nom d'une de nos plus vieilles familles en pâture à la malsaine curiosité du public? Je dis qu'il y a là, de la part de l'Administration, une grave imprudence et une grosse maladresse. J'ajoute que ce zèle maladroit se comprend d'autant moins que la bonne foi de votre directeur général a été surprise, et qu'il s'agit tout sim-

plement d'une question de chantage! - Monsieur le comte, s'écria Perceval de plus en plus grave et majestueux, je comprends votre légitime émotion, mais je crois qu'elle vous emporte un peu loin. J'ai lu avec attention toutes les pièces du dossier, et je puis vous affirmer que la demanderesse, Mlle Sombernon, est bien la petite-fille du marquis de Froideville; sa mère est née pendant le mariage, le marquis ne l'a pas désavouée, loin de là, il a assisté à son baptême et a pourvu à son entretien. Il n'y a pas de tribunal qui ne reconnaisse cette possession d'état, et Monsieur le comte, répliqua l'Administration, à mon avis, ferait

politique en ne s'inclinant pas la première devant des présomptions graves, précises et concordantes.

En entendant cette argumentation

juridique, le comte d'Entrevernes parut fort empêché. Il ne croyait pas a partie adverse en possession de pièces aussi probantes, et il demeura un moment bouche bée, les sourcils froncés et le regard méditatif. - Hum! reprit-il, et ces présomptions, dont vous parlez, résultent des

pièces produites au dossier? Parfaitement. -- Et dans l'état des choses, vous comptez proposer au ministre de renoncer au legs fait par le marquis de

Froideville? Non, pas précisément, mais de restituer à l'héritière légitime la portion dont le testateur ne pouvait légalement disposer; c'est-à-dire la moitié des biens du marquis. Et, à ce propos, monsieur le comte, permettez-moi une question. N'y voyez pas une indiscrète curiosité, mais la preuve de l'attention impartiale que je veux apporter à l'étude de cette affaire. Quel intérêt avez-vous à vous opposer à cet acte de justice, puisque, dans tous les cas, l'Etat étant légataire, vous ne pourriez appré-

hender l'héritage du marquis ? - D'abord, monsieur, il y a pour nous un intérêt moral à empêcher une instance scandaleuse, puis... il y a aussi un intérêt d'argent. - Je ne vois pas...

(A suivre)